



Compte rendu

de l'Assemblée générale du CIP-IRV le 28 novembre 2016 à Stuttgart (Allemagne)

1. Ouverture et salutations

Mme Erika BUSETTI, la Présidente, ouvre l'Assemblée générale et souhaite la bienvenue à tous les présents. Un remerciement particulier est adressé aux organisateurs de l'événement, à savoir l'Association allemande des pépiniéristes viticoles ainsi que l'Association allemande des viticulteurs, pour la préparation du programme et les invitations généreuses. Le fait que l'Assemblée générale du CIP-IRV est organisée cette année dans le cadre du salon INTERVITIS offre aux participants de nombreuses opportunités supplémentaires pour des visites et contacts.

M Alfons SCHROPP, le Vice-président, souhaite la bienvenue à l'Assemblée et explique le déroulement technique prévu des événements.

2. Adoption du compte rendu de l'Assemblée générale du 10 décembre 2015 à Udine (Italie)

La Présidente appelle le point 2 de l'ordre du jour pour des remarques éventuelles et le soumet ensuite au vote.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

3. Rapport de la Présidente

La Présidente présente le rapport suivant :

Il y a près d'un an, le 15 décembre 2015, on m'a élu au poste de Présidente du CIP-IRV dans le cadre de l'Assemblée générale à Udine et m'a conféré la tâche de renforcer la présence internationale de notre filière, notamment vis à vis de l'Union européenne, et de faire du lobbying dans ce sens.

Il y a plus de 40 ans, en 1975, nous avons lancé notre coopération au niveau du CIP. Au début, nous ne connaissons à peine les noms des autres et ne savaient pas très bien comment

s'effectuait le travail dans les pays voisins. Et pour être sincère, il existait aussi beaucoup de préjugés – chacun était convaincu d'accomplir ses missions mieux que les autres.

Au cours du temps, nous nous sommes rapprochés, nous avons amélioré nos démarches et commencé à défendre ensemble nos intérêts communs. Nous avons compris que nous pourrions imposer nos positions uniquement sur la base d'une coopération solidaire. Cela n'était pas toujours facile. Souvent on avait l'impression d'être inutile et de ne pas se faire entendre par les décideurs politiques. Maintenant, il paraît cependant qu'un nouveau vent souffle. Dans une époque caractérisée par la confusion et les grandes incertitudes relatives aux problèmes européens, on commence à nous reconnaître comme représentation organisée de la filière et à découvrir que nous avons une contribution essentielle à apporter.

Avec le soutien de Christian Jaborek, notre Secrétaire général, grâce aux travaux de traduction de Sonja Schnitzer et les activités de bureau de Gerlinde Schneider et en consultation permanente avec les membres du Bureau exécutif et les délégués, j'ai essayé de répondre au mieux aux souhaits et attentes de nos membres.

On a réalisé les activités suivantes :

- a) Harmonisation des normes au niveau de l'Union européenne : proposition du CIP-IRV relative à la lutte contre la FD

D'abord, on a poursuivi et achevé le projet lancé sous l'égide de mon prédécesseur, M Gilbert Jenny, au sujet de l'harmonisation des normes au niveau de l'Union européenne. Dans ce contexte, on a pris en considération les objectifs de la simplification, de la reconnaissance générale, de la praticabilité et du meilleur respect possible de l'environnement. Les travaux ont débouché sur l'élaboration du document « LUTTE CONTRE LA FLAVESCENCE DORÉE – propositions du Comité international des pépiniéristes viticoles » en trois langues qui a été transmis aux différentes institutions, notamment la Commission européenne (document disponible en séance).

- b) Correspondance avec la Commission européenne – état d'avancement – révision du règlement n° 2000/29/CE

Le 16 juin 2016, nous avons reçu un avis du service compétent de la DG SANTE / santé végétale de la Commission européenne dans lequel on nous remercie de notre travail et annonce de bien vouloir considérer notre position (lettre disponible en séance). Le document de la Commission sur la révision de la directive 2000/29/CE se trouve à un stade avancé. Les Etats membres ont déjà été invités à s'organiser au niveau national et à nommer des experts pour le groupe de travail permanent de la Commission européenne. Je reviendrai encore à ce sujet car il y a déjà un développement ultérieur à rapporter.

c) Conclusion d'un Mémoire d'Entente avec COPA-COGECA

Après la dernière Assemblée générale en 2015 à Udine, on avait l'impression de devoir repartir à zéro en ce qui concerne notre adhésion à COPA/COGECA. Après avoir profité de certains contacts personnels, on nous a pourtant rapidement invité à présenter le CIP-IRV dans le cadre d'une réunion du groupe de travail « vin » de COPA/COGECA en juin 2016 (le document de présentation correspondant est disponible en séance).

Après les étapes formelles ultérieures, le CIP-IRV a finalement intégré la COPA/COGECA en tant qu'organisation partenaire le 23 septembre 2016. A l'avenir, le CIP-IRV sera invité régulièrement à participer aux réunions du groupe de travail « vin ». Contre paiement d'une cotisation annuelle de 2 000 euros (tarif minimum), nous avons la possibilité de participer aux réunions, d'intervenir sur les différents points de l'ordre du jour, d'exprimer notre position et de soumettre des propositions. Néanmoins, nous ne disposons pas du droit de vote. Le groupe de travail « vin » se réunit tous les trois mois, donc quatre fois par an. La date de la prochaine réunion a déjà été fixée, c'est le 24 janvier 2017 ; l'ordre du jour n'est pourtant pas encore disponible.

d) Autres sujets techniques actuels

Entre-temps, on nous a aussi invité à participer aux travaux techniques sur les vignes et de prendre position, par exemple dans le cadre de l'enquête menée par l'OEPP sur l'inscription de maladies de quarantaine dans la nouvelle liste des « maladies de qualité réglée - Regulated Non-Quarantine Pest Project (RNQP) ». Cette fois-ci, la Commission européenne a invité l'OEPP de se procurer ces informations auprès des représentations permanentes reconnues à Bruxelles (cf COPA/COGECA) et non plus par le biais des autorités nationales, comme c'était l'habitude jusqu'à l'heure actuelle. Ainsi, nous – en tant que CIP-IRV – avons pu intervenir directement via COPA/COGECA.

Résumé – conséquences

Le CIP-IRV est donc devenu VISIBLE. Cela signifie pourtant aussi que nous devons être à la hauteur des attentes et que nous ne devons pas décevoir nos partenaires. Moi, la Présidente, j'ai besoin de votre attention et de votre soutien. Je m'adresse particulièrement aux membres du Bureau exécutif et aux délégués. A l'avenir, nous serons de plus en plus souvent appelés à prendre position, comme cela est déjà arrivé dans le passé. Il sera souvent nécessaire de se concerter à court terme. Si je dois intervenir sans consultation préalable, alors il y a le risque que je n'exprime pas l'avis de l'ensemble des acteurs, mais uniquement mon opinion personnelle.

Aucun d'entre nous ne dispose du temps et des moyens pour organiser à court terme des réunions du Bureau exécutif qui seraient éventuellement nécessaires. C'est la raison pour laquelle nous devons utiliser les nouveaux moyens de communication. Les enquêtes par courrier électronique coûtent peu, consomment peu de temps et donnent les mêmes résultats. C'est ainsi

que nous avons intégré aussi les présidents et secrétariats des associations nationales dans notre liste d'adresses afin de pouvoir distribuer rapidement des messages qui exigent une large consultation.

Voici quelques sujets sur lesquels nous sommes appelés à prendre position :

- *renouvellement des mesures phytosanitaires (cf directive 2000/29/CE) avec réglementations simplifiées et harmonisées sur le traitement à l'eau chaude, ESCA et bois noir, FD, Xylella, etc. et systèmes de contrôle correspondants ;*
- *évaluation et soutien de projets de recherche scientifique sur les maladies du bois (cf COST 2000), enrichis par les expériences et la coopération dans le domaine de l'application en pratique (pépinière viticole et viticulture) – voir aussi le projet français de France-Agri-Mer et la position de COPA/COGECA déjà soumise au Dialogue civile le 19 octobre 2016 ;*
- *utilité d'une proposition visant à intégrer les surfaces de multiplication de greffons dans la nouvelle Organisation du marché (en vue de la disponibilité nécessaire de matériel de multiplication sain) ;*
- *réglementation des nouvelles variétés / hybrides par l'UE ;*
- *droits de plantation : après les problèmes qui se sont posés récemment, on parle à nouveau d'une éventuelle libéralisation ;*
- *position du CIP-IRV par rapport à TAFTA.*

Il y a du pain sur la planche ! Il faut néanmoins accepter que toutes ces activités exigent du temps et génèrent des coûts.

Notre règlement intérieur nécessite également un approfondissement et peut-être quelques modifications : le CIP est « né » avec la langue française. Conformément aux besoins, l'allemand est venu s'ajouter et notre Comité est devenu le CIP-IRV. Au niveau international, on utilise aujourd'hui de plus en plus l'anglais. Les correspondances, messages et documents sont rédigés principalement en anglais. Et que faisons-nous ? De quelle langue devrions-nous nous servir pour la correspondance interne ainsi que pour les réunions et présentations ? C'est une question qui sera encore à discuter.

Notre objectif est en tout cas de trouver une solution souple, économique, simple et acceptable pour tous.

4. Rapport du Secrétaire général

Christian JABOREK, le Secrétaire général, présente son rapport sur l'exercice clôturé 2015 ainsi que l'exercice courant 2016.

Pour 2016, on attend des recettes de 19 050 euros provenant des cotisations ; l'état actuel des versements effectués s'élève à 14 550 euros.

Au 16 novembre 2016, les recettes s'élèvent à 14 719,15 euros, les dépenses à 16 613,16 euros ; le bilan accuse donc un solde positif de 105,99 euros. L'état actuel du compte bancaire s'élève à 9 662,45 euros.

Au cours de l'exercice courant, on a versé pour la première fois la cotisation de 2 000 euros à COPA/COGECA. A l'avenir, on suppose que la Présidente et le Secrétaire général devront participer quatre fois par an aux réunions du groupe de travail « vin » de COPA/COGECA à Bruxelles. Le financement nécessaire de ces activités est couvert par l'augmentation des cotisations au CIP-IRV de 50 % décidée dans le cadre de l'Assemblée générale 2015 à Udine.

5) Rapport des Commissaires aux comptes

Les Commissaires aux comptes, M Karl-Heinz THOMA et M Wolfgang KRAPP, ont examiné la comptabilité le 27 novembre 2016 et constatent que toutes les pièces justificatives sont présentes et ont été dûment comptabilisées. On propose ainsi de donner décharge au Secrétaire générale pour l'exercice écoulé.

6) Décharge du Secrétaire général

La motion est adoptée à l'unanimité.

7) Election des Commissaires aux comptes pour 2017

Au nom de l'association membre suisse, M Loïc BARDET propose les personnes suivantes pour les postes de Commissaires aux comptes pour 2017 : MM Andreas MEIER et Paul-Maurice BURRIN.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

8) Fixation des cotisations pour 2017

Conformément aux statuts, l'Assemblée générale doit fixer les cotisations. La Présidente propose de maintenir le niveau des cotisations.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

9) Rapports exhaustifs des membres

- a) situation des marchés ;
- b) situation globale de la politique vitivinicole ;
- c) activités nationales liées au processus en cours visant à modifier le cadre juridique phytosanitaire de l'UE, établissement d'une liste de risques phytosanitaires avec des protocoles de lutte à harmoniser au niveau européen ;
- d) autres sujets techniques actuels à traiter éventuellement à la lumière du nouveau rôle du CIP-IRV au sein de COPA-COGECA.

L'Allemagne a augmenté la production en 2016 d'environ 2 millions de plants par rapport à 2015 ; les prix sont restés stables à 1,55 euro. Les résultats des pépinières viticoles sont satisfaisants. La récolte de vin de 2016 est inférieure à la moyenne à long terme, les prix ne sont pourtant pas tout à fait satisfaisants.

Le document du CIP-IRV sur la FD a été transmis aux autorités nationales, mais on n'a pas encore eu de réaction. Dans la discussion sur une définition éventuelle de zones protégées, la pépinière viticole se prononce contre l'établissement de telles zones.

Il y a un essai sur 3 ans sur le traitement à l'eau chaude qui est en cours et qui est réalisé à l'étranger pour l'Allemagne. Les premiers résultats seront présentés l'après-midi dans le cadre de la conférence technique.

L'Allemagne a réussi à obtenir une nouvelle autorisation exceptionnelle pour le Beltanol. Ce processus a été accéléré par le fait que la France a autorisé la substance active pour la culture maraîchère. Peut-être pourra-t-on obtenir une autorisation à durée indéterminée l'année prochaine.

L'Allemagne est en faveur d'un transfert du phylloxéra de la catégorie d'organisme de quarantaine vers celle des organismes nocifs pour la qualité de la liste de l'OEPP.

En Hongrie, le régime de certification est actuellement réorganisé ; à partir du 1er janvier 2017, l'autorité compétente sera établie auprès de la chambre d'agriculture. La production s'élève à 12 millions, le taux de réussite à 55 %, on attend donc une récolte moyenne. La qualité est hétérogène.

30 % sont des cépages autochtones ; 1 900 hectares ont été plantés en ayant recours aux primes de reconversion. Le prix moyen s'élève à 90 centimes.

La viticulture hongroise a été fortement affectée par le gel tardif en 2016. Les prix du vin sont encore assez bas, mais on constate une hausse.

Le document sur la FD a été transmis aux autorités ; le contact entre l'association et les autorités est très bon. Actuellement, trois régions hongroises sont des zones de quarantaine.

En Autriche, la campagne a été équilibrée. Le prix des plants de vigne s'élèvera à 1,30 – 1,50 euro. A cause du gel tardif, le volume de la récolte de vin est pour la cinquième année consécutive inférieur à la moyenne.

En Autriche, il n'est actuellement pas possible d'accepter de nouvelles demande de reconversion car les moyens prévus pour la période allant jusqu'en 2018 sont déjà épuisés. Les demandes déjà déposées doivent pourtant encore être traitées ce qui a pour conséquence que la demande de plants de vigne sera assurée d'ici 2018.

En Autriche, la coopération avec les autorités publiques est très étroite et bien organisée. Le fonctionnaire compétent de l'Office fédéral, M Ferdinand Regner, est par exemple en même temps membre du Bureau exécutif de l'Association autrichienne des pépiniéristes viticoles.

En Espagne, la récolte de vin de 42 millions d'hectolitres est légèrement supérieure à la moyenne. Les prix de vin ont augmenté de 15 à 20 %. La production de plants de vigne a baissé de 6 %, celle de portes-greffes de 20 %. Les prix des plants de vigne sont stables et s'élèvent à 1,40 – 1,65 euro. Le taux de réussite s'élèvera à 52 % et sera ainsi similaire à celui de la campagne précédente.

La Suisse produit environ 5 millions de plants ; les besoins se déplacent un peu vers les cépages blancs ainsi que les variétés interspécifiques et résistantes aux maladies fongiques et les cépages à maturation tardive. Prix : entre 2,90 et 3,40 CHF.

Au sein du ministère de l'Agriculture, on a établi un groupe de travail chargé des modifications des conditions de l'inscription d'un nouveau régime AOC – il s'agit de rendre la procédure plus difficile.

Actuellement, on est en train de réunir les contrôles officiels de la viticulture et des caves.

En outre, on prévoit en Suisse un plan d'action visant à augmenter la taxation des produits phytosanitaires.

En France, la production est légèrement en hausse, notamment celle des plants en pot. La reprise est meilleure que l'année précédente (+4 %). La demande est satisfaisante. Ce sont surtout les replantations (en somme 50 %) qui soutiennent la demande. Les prix s'élèvent à 1,40 – 1,65 euros.

Le marché du vin est équilibré.

Quant à la FD, il y a des activités de contrôle intensives qui sont en cours, mais également des travaux au niveau des organisations professionnelles. Un programme de surveillance commun et des mesures de lutte harmonisées sont réalisés. Actuellement, le traitement à l'eau chaude est fortement poussé. On a acheté plusieurs nouvelles machines.

En ce qui concerne la Xylella, on se préoccupe beaucoup de la classification. Elle a été détectée sur des plantes de café importées en Corse et aux Pays-Bas. Il faudrait introduire une réglementation européenne et réussir dans la mesure du possible d'éradiquer la maladie au stade initial.

En Italie, la production a augmenté de 15 % ce qui correspond à environ 230 millions de greffages. Le taux de réussite de 68 % est satisfaisant. Dans le domaine des raisins de table, il y a des baisses importantes à cause de Xylella (exportations vers l'Afrique du Nord). Pour la première fois, on a produit 1,2 millions de plants de « nouvelles variétés » (hybrides, en partie en provenance de l'université d'Udine, mais également de l'Allemagne). En fonction du changement climatique, la demande de portes-greffes se déplace vers Kober 5BB.

Quant aux questions phytosanitaires, le CIP-IRV devrait également intervenir directement auprès de la Commission (comité phytosanitaire). Certains pays tiers abusent souvent de l'argument phytosanitaire pour en faire un instrument protectionniste.

Le sujet de la FD est traité ; la situation est maîtrisée. Le traitement à l'eau chaude est utilisé systématiquement et pour le moment, il n'y a pas de sujet d'inquiétude immédiate.

Le nouveau Président de la MIVA présente la situation de la Xylella en Pouilles. Il y avait certaines interdictions d'exporter des produits de la région, mais la souche n'a jamais été détectée sur les vignes. Aujourd'hui, la commercialisation des vignes est autorisée après traitement à l'eau chaude selon la norme OEPP (45 minutes à 50°C). Pourtant, il existe toujours des problèmes en ce qui concerne les exportations vers des pays tiers.

La délégation allemande demande de ne plus utiliser le terme « hybrides », mais de parler de « variétés résistantes ». Approbation générale.

10) Annonce de la Présidente relative à l'organisation future des travaux

La Présidente Mme Buseti propose d'organiser la prochaine réunion du Bureau exécutif en 2017 en « format élargi » – réunion ouverte à tous les délégués – au siège de COPA/COGECA à Bruxelles. Si cette proposition n'est pas acceptée, on pourrait se réunir en juin 2017 à Vienne.

Approbation générale. Proposition complémentaire : la réunion du Bureau exécutif pourrait avoir lieu immédiatement après une réunion du groupe de travail « vin » à Bruxelles. Ceci permettrait de réduire les frais de voyage.

Quant à l'organisation future de la correspondance, la Présidente Mme Busetti propose de se mettre d'accord que la non-réponse à un courrier électronique signifie consentement. Il faudrait mettre en place une confirmation automatique de la lecture de chaque e-mail. Finalement, il s'agit de garantir que la Présidente a le pouvoir d'agir.

Régime linguistique dans la communication quotidienne :

- e-mails simples en anglais ;
- correspondance avec des parties tierces en anglais ;
- documents officiels en allemand et en français.

Langue des présentations techniques ?

Ce sujet exige encore des discussions approfondies.

11) Réunions prochaines – Assemblée générale prochaine en janvier 2018 en Suisse à l'occasion du Salon AGROVINA

M Loïc BARDET décrit l'événement prévu en Suisse et réitère l'invitation déjà transmise par écrit d'organiser la prochaine Assemblée générale du CIP-IRV en janvier 2018 dans le cadre du Salon AGROVINA.

Cette invitation est acceptée avec plaisir.